

Partie treize

**CONSTATATIONS DÉTAILLÉES —
GROUPE EVEREST****131**

Description de l'entreprise

131.1 Groupe Everest C.M.-P.C.R. Inc.

Groupe Everest C.M.-P.C.R. Inc. (« Groupe Everest ») a été constitué le 26 mars 1985. Groupe Everest était une société de portefeuille pour différentes personnes morales appartenant au groupe de compagnies Groupe Everest (« compagnies du Groupe Everest ») qui fournissaient des services de communication au gouvernement du Canada avant et pendant les PSC, de même qu'à des clients des secteurs privé et public. Voir la pièce P-340(B) qui présente la structure organisationnelle et du capital social du groupe.

Les divers investissements de Groupe Everest dans des filiales, dans des sociétés satellites et dans Interpublic GRP Inc. pour la période de 1993 à 2003 sont précisés à l'annexe 24 jointe au présent rapport.

131.2 Compagnies du Groupe Everest

La structure de fonctionnement des compagnies du Groupe Everest est décrite en détail aux pièces P-340(A) et elle est résumée au tableau 86. Pendant la période des contrats des PSC, les compagnies du Groupe Everest comptaient environ 200 employés.

Tableau 86 : Sommaire des opérations des compagnies du Groupe Everest

Compagnie	Date de création	Principales opérations	Notes
Everest Commandites (G.E.C.M.) Inc.	1 ^{er} février 1985	Commandites, promotions	Acquisition Everest Promotions (G.E.C.M.) Inc.
Everest Estrie Publicité (G.E.C.M.) Inc.	1 ^{er} novembre 1976	Services de communication et de marketing dans les Cantons de l'Est	
Everest Relations Publiques (G.E.C.M.) Inc.	15 juin 1987	Relations publiques	
Lambert Multimedia Inc.	31 octobre 1995	Services de production audiovisuelle	
Sensas (G.E.C.M.) Inc.	28 août 1998	Services de production et écriture d'articles promotionnels	
Everest Versant Ouest Inc.	27 août 1996	Services de communication et de marketing à Ottawa	Acquisition 3289796 Canada Inc.
Everest Publicité (G.E.C.M.) Inc.	13 février 1980	Services de communication	Fusionnée avec 176698 Canada Inc. (anciennement Everest Publicité Promotions (G.E.C.M.) Inc.)
Everest Publicité Promotions (G.E.C.M.) Inc.	10 août 1984	Services de publicité et de promotion	Acquisition Arcosion Création basée avec Everest Publicité (G.E.C.M.) Inc. en 1999
Médial D.A. Vision Inc.	1 ^{er} août 1997	Agence de référence à compter du 1 ^{er} avril 1998	Acquisition 3397823 Canada Inc.
Médialion W.W.P.	21 septembre 1998	Gestion, planification, négociations et achat de publicité, essentiellement pour Médial D.A. Vision	

À cause de la structure d'exploitation complexe et des dossiers financiers incomplets, il nous a été difficile de déterminer qui avait reçu des fonds au titre des contrats des PSC, quelles sociétés avaient participé aux contrats de TPSGC et quels coûts les compagnies du Groupe Everest avaient assumés, au bout du compte, dans l'exécution de ces contrats. À l'examen des données financières disponibles au sujet de ces sociétés, il ressort que les compagnies du Groupe Everest se sont livrées à de nombreuses transactions intercompagnies.

Le 14 février 2000, Draft Worldwide Canada Inc, (« Draft ») s'est porté acquéreur de toutes les actions émises et en circulation des cinq filiales de Groupe Everest,^{20, 21} : Everest Commandites (G.E.C.M.) Inc. (« Everest Commandites »), Lambert Multimedia Inc., Everest Relations Publiques (G.E.C.M.) Inc. (« Everest Relations Publiques »), Sensas (G.E.C.M.) Inc. (« Sensas ») et Everest Estrie Publicité (G.E.C.M.) Inc. (« Everest Estrie »). Draft fait partie de Interpublic Group of Companies (« IPG »), société ouverte américaine.

À la suite de la transaction avec Draft, Groupe Everest a continué d'obtenir des contrats de TPSGC dans le cadre des PSC. Les filiales détenues par Draft ainsi que les entreprises qui sont demeurées dans le giron de Groupe Everest ont continué à exécuter ces contrats, tout comme avant la transaction.

Le 27 décembre 2002, Draft a acheté les autres filiales actives de Groupe Everest.

Le prix d'achat versé par Draft aux différents vendeurs²² a été payé en liquide pour les valeurs d'actions indiquées dans le tableau suivant :

²⁰ Voir la pièce P-340(A), annexe III, qui donne un sommaire des transactions ainsi que la pièce P-362 qui précise les ententes conclues entre l'acheteur et les vendeurs.

²¹ Juste avant la transaction, ces filiales avaient été transférées à 3698866 Canada Inc., filiale détenue en propriété exclusive par Groupe Everest.

²² Les vendeurs sont : Groupe Everest C.M.-P.C.R. Inc., Diane Deslauriers, Charles Choquette et 9086-8225 Québec Inc. Nous n'avons reçu aucun détail sur la répartition des montants en liquide entre les différents vendeurs.

154 Qui est responsable? Vérification juricomptable

Tableau 87 : Paiement des actions détenues par Draft
(en milliers de \$)

	<u>Liquide</u>	<u>Valeur des actions</u>	<u>Total</u>
15 décembre 2000	7 000	-	7 000
27 février 2001	16 045	1 783	17 828
13 juin 2002	<u>24 750</u>	<u>2 750</u>	<u>27 500</u>
Total	<u>47 795 \$</u>	<u>4 533 \$</u>	<u>52 328 \$</u>

La pièce P-362 donne le détail de ces transactions.

131.3 Caliméro Partenariat Inc.

Cette société avait pour vocation de négocier et d'administrer des événements de commandites pour Everest Commandites, dans le secteur privé et dans le secteur public. Elle ne faisait pas partie des compagnies du Groupe Everest.

Le 14 février 2000, Draft s'est porté acquéreur de toutes les actions émises et en circulation de Caliméro.

Mme Deslauriers était la seule employée de Caliméro et elle bénéficiait de la collaboration des employés d'Everest Commandites pour gérer les événements de commandites, si besoin était.

131.4 Premières transactions de Groupe Everest avec le gouvernement du Canada

Avant que le Parti Libéral du Canada ne soit élu en 1993, Groupe Everest a facturé au groupe Communications Canada pour 1,1 million de dollars de publicité durant les années financières du gouvernement 1990-1991 et 1992-1993.

132

Processus de sélection du gouvernement

132.1 Processus de sélection en publicité

Le tableau 88 dresse la liste des processus de sélection remportés par Groupe Everest. La pièce P-416 donne une liste détaillée de tous les processus répertoriés.

Tableau 88 : Processus de sélection en publicité

Date du rapport final	Ministère	Agence ou Consortium retenu
25 avril 1994	Banque du Canada Obligations d'épargne du Canada	Consortium Everest et Gingko
8 février 1995	Patrimoine canadien	Groupe Everest; BCP Canada; Compass Communications; Palmer Jarvis Communications; Vickers & Benson
8 août 1995	Finances Obligations d'épargne du Canada	Consortium constitué par Vickers & Benson et Groupe Everest
1 ^{er} septembre 2000	Bureau d'Informations Canada	Allard & Johnson Communications Inc.; Armada; Groupe Everest; Ensemble Consortium (composé de Groupaction, de Vickers & Benson, de Focus, anciennement connu comme Palmer Jarvis, Compass Communications et Cofin)
6 février 2001	Patrimoine canadien et Parcs Canada	Groupe Everest et Consortium composé de Publicité Martin et de Scott Thimley.
11 mai 2001	TPSGC	Groupe Everest; Gosselin; Lalleur; Groupaction; TNC Multicom; Compass; Armada; Bristol; Coffin

132.2 Patrimoine canadien 1995

En janvier 1995, Groupe Everest a participé au processus de sélection lancé par Patrimoine canadien pour recruter des firmes de publicité. Le questionnaire de recherche d'agence, préparé par Groupe Everest, daté du 12 janvier 1995²³, indique que la facturation totale du groupe pour 1993 et 1994 était de 32 et 33,5 millions de dollars respectivement. Cependant, les états financiers consolidés de Groupe Everest ne font état que de chiffres d'affaires totaux de 7,6 millions et de 6,4 millions de dollars respectivement.

²³ Addendum à la pièce P-19.

132.3 Processus de sélection pour les PSC

Après le processus de sélection lancé par Patrimoine canadien pour la publicité, M. Guité a inscrit les agences sélectionnées sur une liste de fournisseurs qualifiés pour des contrats de communication et de publication, pour le compte de TPSGC/SPROP (voir la pièce P-19, onglet 20). Groupe Everest était l'un de ces fournisseurs qualifiés.

132.4 Agence de référence : Média/I.D.A. Vision

Le 12 décembre 1997, Groupe Everest, Paul Martel Inc. et Médiavision, sociétés représentant 3428265 Canada Inc. et I.D.A. Vision (3289796 Canada Inc.) ont fait une présentation au gouvernement du Canada à la suite d'un appel d'offres visant à recruter une agence de référence pour l'achat d'espaces dans les médias. Le 31 mars 1998, le gouvernement du Canada a conclu un contrat avec Média/I.D.A. Vision (3397823 Canada Inc.), le Groupe Everest étant garant de l'exécution, pour offrir des services d'agence de référence au gouvernement du Canada dans le cadre de contrats de publicité et de commandites. Ce contrat devait s'étendre du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 2003.

133

Contrats du gouvernement du Canada

1331 Contrats des PSC

Durant les années financières du gouvernement 1994-1995 et 2002-2003, les compagnies du Groupe Everest ont géré 67,7 millions de dollars de contrats des PSC dont 42,6 millions de dollars par le Groupe Everest et des sociétés apparentées (25,6 millions de dollars correspondaient à des contrats d'Attractions Canada) et 25,1 millions de dollars de directives à Genesis Media ou Média/I.D.A. Vision, comme le résume le tableau 89.

Tableau 89 : Contrats des PSC gérés par le Groupe Everest pendant les années financières du gouvernement 1994-1995 à 2002-2003

Année financière	Contrats au Groupe Everest et à des	Directives à Genesis Media ou Média/I.D.A.	Total
	sociétés apparentées	Vision	
1994-1995	348 753 \$	0 \$	348 753 \$
1995-1996	1 120 890	1 339 200	2 460 090
1996-1997	7 076 343	553 318	7 629 661
1997-1998	12 332 472	367 645	12 700 117
1998-1999	8 344 192	4 913 309	13 257 501
1999-2000	5 204 927	4 209 000	9 413 927
2000-2001	4 410 183	5 640 750	10 050 933
2001-2002	3 724 308	6 034 625	9 758 933
2002-2003	35 851	2 012 500	2 048 351
Total	<u>42 597 919 \$</u>	<u>25 070 347 \$</u>	<u>67 668 266 \$</u>

Le lecteur trouvera une liste détaillée des contrats octroyés aux compagnies du Groupe Everest à la pièce P-346 (pages 4 à 22).

Attractions Canada

Attractions Canada était un programme de partenariat entre le gouvernement du Canada, des entreprises privées et les médias²⁴. Il avait pour objet de renseigner les Canadiens, grâce à des publicités et des activités promotionnelles, sur les attractions canadiennes, notamment sur des lieux historiques, des parcs naturels, des musées et des attractions semblables. Groupe Everest considérait qu'il s'agissait d'un programme de publicité et que le travail devait être principalement exécuté et facturé par Everest Publicité Promotions. Le concept Attractions Canada avait été mis au point par Groupe Everest pour le BIC, proposition qui avait été acceptée par le gouvernement du Canada.

Le programme Attractions Canada a été lancé durant l'année financière du gouvernement de 1996-1997. En tout, 13 contrats totalisant 25,6 millions de dollars ont été émis par le gouvernement du Canada, à ce sujet, durant les années financières 1996-1997 à 2001-2002. De plus, la dernière année, soit en 2002-2003, un contrat de publicité de 3,5 millions de dollars, qui a ensuite été ramené à 2,25 millions de dollars avant d'être annulé, a été émis par le gouvernement. La valeur totale des contrats octroyés dans le cadre d'Attractions Canada s'est élevée à 27,9 millions de dollars.

²⁴ www.attractionscanada.com - Pièce P-90C, page 99.

158 Qui est responsable? Vérification juricomptable

Durant la période de 1996-1997 à 2002-2003, les contrats ne précisait généralement pas la destination des fonds entre le placement média, les commandites et les coûts de production. Mais divers contrats précisait comme condition que les 25,6 millions de dollars étaient destinés à des coûts de production et que 2,263 millions de dollars devaient être consacrés à du placement média, 56 718 \$ étant destinés à des commandites.

Nous avons analysé les factures pour les années 1996-1997 à 2000-2001, dans le cas de contrats totalisant 22,1 millions de dollars. Nous avons constaté que les sommes facturées par les Compagnies du Groupe Everest s'élèvent à 21,8 millions de dollars :

Tableau 90 : Attractions Canada - Sommaire des factures
(en million \$)

	<u>Total</u>
Coûts de production	12,3
Placement média	8,1
Commission d'agence	<u>1,4</u>
Total	<u>21,8 \$</u>

Voir la pièce P-347, pages 14 à 19, qui donne davantage de détails sur ce contrat. Sur les 12,3 millions de dollars de coûts de production, 6,2 millions ont été sous-traités à des fournisseurs extérieurs et 6,1 millions de dollars sont demeurés au sein du Groupe Everest pour des honoraires professionnels, des coûts de production et les commissions, comme le résume le tableau ci-dessous :

Tableau 91 : Attractions Canada - Ventilation des coûts de production²⁵
(en milliers \$)

Description	Coûts internes ²⁶			Coûts internes totaux	Coûts externes totaux	Coûts totaux
	Honoraires professionnels	Commission d'agence	Coûts de production			
Production relative aux médias	363,5 \$	334,5 \$	554,9 \$	1 273,0 \$	1 413,9 \$	2 686,8 \$
Faibles titres - «Structure permanente»*	1 150,0	-	-	1 150,0	-	1 150,0
Galax	303,2	36,7	95,2	435,1	318,1	753,3
Site Internet	0,4	62,3	258,8	321,5	137,3	458,8
Sandy Vidéo - «Le Goût de Chez Nous»	60,2	141,2	-	201,4	800,0	1 001,4
Éléments de mixage	197,4	-	-	197,4	-	197,4
Concours	105,5	38,0	2,1	145,6	360,9	506,5
Articles promotionnels	0,2	31,8	18,2	50,2	162,2	212,4
Logotypes	44,2	0,2	1,2	45,6	-	45,5
Articles tactiles	<u>1 170,8</u>	<u>218,4</u>	<u>950,7</u>	<u>2 339,9</u>	<u>2 979,1</u>	<u>5 319,0</u>
Total	<u>3 415,3 \$</u>	<u>863,2 \$</u>	<u>1 881,1 \$</u>	<u>6 159,6 \$</u>	<u>6 171,6 \$</u>	<u>12 331,2 \$</u>

1332 Contrats de publicité

De 1995 à 2003, Groupe Everest a fait office d'agence de communication pour les contrats de publicité émanant de divers ministères fédéraux, pour un total de 40,45 millions de dollars. Pour cela, elle a dispensé des services de production et de planification média. Une liste complète des contrats de publicité en question apparaît à l'annexe 10.

En résumé, les 40,45 millions de dollars se divise de la façon suivante :

Tableau 92 : Ventilation des contrats de publicité
(en millions \$)

	Total
Placement média	15,11
Production	<u>25,34</u>
Total	<u>40,45 \$²⁷</u>

²⁵ Source : Factures (disponibles) des compagnies du Groupe Everest et des fournisseurs.

²⁶ Coûts facturés par l'une des compagnies du Groupe Everest ou sous-traitées à l'une des sociétés apparentées, tandis qu'aucune facture de sous-traitant extérieur n'apparaît.

²⁷ Le total et la répartition donnés à la pièce P-346, sont légèrement différents, les données du tableau 92 s'appuyant sur des renseignements plus récents.

134

Administration des contrats

134.1 Programmes spéciaux et de commandites

La quasi-totalité des contrats des PSC a été émise à « Groupe Everest » par TPSGC. Les contrats ont été exécutés par des sociétés membres du groupe Everest, surtout par Everest Commandites, Everest Publicité et Everest Publicité Promotions.

Les compagnies du Groupe Everest ont facturé TPSGC ou Média/I.D.A. Vision sur papier à en-tête de Groupe Everest portant une annotation en bas de page qui indiquait à quelle société du groupe le chèque devait être émis. La facture et les rentrées correspondantes étaient ensuite consignées dans la compagnie du groupe à laquelle le paiement avait été effectué. En plus des factures émises par les compagnies du Groupe Everest, nous avons relevé six factures pour un total de 3,8 millions de dollars avant impôt qui auraient été directement facturées par Groupe Everest Inc. (Groupe Everest C.M.-P.C.R. Inc.) à TPSGC relativement à divers contrats concernant Attractions Canada. Ces factures sont énumérées à l'annexe 25.

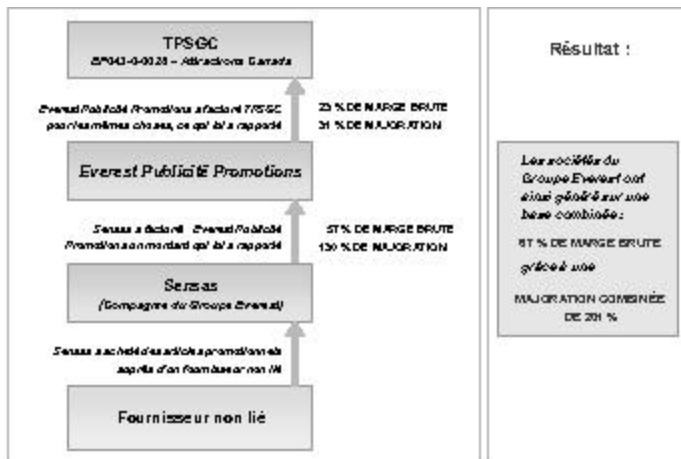
Après la vente de certaines filiales du Groupe Everest à Draft, en février 2000, rien n'a changé dans l'exécution des contrats, ces derniers continuant d'être émis à « Groupe Everest » et d'être exécutés par des filiales qui étaient désormais détenues par Draft, dont Everest Commandites, et par des filiales que possédait encore le Groupe Everest. À noter que Draft n'était pas au nombre des agences sélectionnées par TPSGC.

Facturations intercompagnies

Pour exécuter les contrats de commandites et de production, Groupe Everest avait recours aux compétences et services de ses sociétés apparentées. Les services offerts à une compagnie apparentée étaient facturés soit à prix coûtant, soit moyennant une marge. Nous avons relevé plusieurs cas où le gouvernement du Canada a été facturé à un montant correspondant au total des marges prélevées par chaque société apparentée du Groupe Everest ayant fourni un service, montant auquel on a ajouté les 17,65 % de commission d'agence.

Par exemple, dans le cadre du contrat EP043-0-0026, Everest Publicité Promotions a émis des factures à TPSGC pour des articles promotionnelles achetés pour Attractions Canada auprès de Sensas, société apparentée. Le tableau 93 résume la transaction. Voir également l'annexe 26 qui analyse ce contrat en détail.

Tableau 93 : Groupe Everest - Facturation intercompagnies et majoration (EP043-0-0026)



À cause de la nature complexe des systèmes comptables des compagnies du Groupe Everest et du manque de documents d'appui, nous n'avons pu examiner ni quantifier tous les cas où des marges cumulatives ont été facturées au gouvernement du Canada à cause de facturations intercompagnies.

Autres rémunérations provenant de bénéficiaires des commandites

Nous avons examiné huit événements commandités pour lesquels les compagnies du Groupe Everest ont reçu des « commissions d'intermédiaire » versées par les bénéficiaires, en plus des honoraires d'agence payés par TPSGC. Nous avons également relevé un cas où le bénéficiaire de la commandite, Riopelle, a directement versé une commission d'intermédiaire à Caliméro. En tout, les compagnies du Groupe Everest et Caliméro ont reçu 1 million de dollars en commissions d'intermédiaire et commissions d'agence pour les huit contrats en question. Sur cette somme, les compagnies du Groupe Everest et Caliméro ont reçu des commissions d'intermédiaire de 595 250 \$, soit 16,6 % du total des commandites. Le tableau 94 donne la liste des huit contrats en question ainsi que des commissions d'intermédiaire et commissions d'agence.

Tableau 94 : Sommaire des commissions d'agence et des commissions d'intermédiaire versées à Everest et à Caliméro (en milliers \$)

Événement	Contrat	Montant de la commandite de TPSGC	Commission d'agence de communication	Honoraires de l'intermédiaire	Commission d'AR	Total perçu par Everest et Caliméro
Jeu du Québec	EN771-7-0019	220,0	28,4	37,0	-	65,40
Jeu du Québec	EPD43-D-0115	160,0	18,0	30,0	4,50	52,50
Parc des Îles	EN771-7-0019	600,0	60,0	100,0	-	160,00
Parc des Îles	EN771-8-0010	825,0	75,0	93,75	16,75	167,50
Parc des Îles	EPD43-D-0047	600,0	60,0	70,0	16,00	150,00
Riopelle	FN771-JL-0010	75,0	0,0	0,0	2,25	17,25
Séion National du Grand Air	EN771-8-0102	500,0	40,0	111,0	-	160,00
Séion National du Grand Air	EN771-7-0119	300,0	136,2	242,5	-	258,90
Total		3.625,0 \$	407,1 \$	506,25 \$	40,60 \$	1.042,65 \$

Voir les pièces P-324, P-354, P-355 et P-357 qui donnent les détails de ces événements.

Caliméro a été rémunérée par les compagnies du Groupe Everest par le biais de commissions. En effet, Caliméro facturait à Everest Commandites 25 % des événements qu'elle avait « dénichés ». De plus, quand M^{me} Deslauriers participait à la gestion de l'événement, Caliméro facturait au Groupe Everest 25 % de plus sur la commission d'agence payés par TPSGC.

Dans les documents que nous avons pu examiner, nous avons constaté que M^{me} Deslauriers correspondait avec les bénéficiaires des commandites, comme si elle avait été chargée de projets pour la division des commandites d'Everest Promotion.

Heures facturées pour le travail effectué par M^{me} Deslauriers

À l'occasion de notre examen des factures que les compagnies du Groupe Everest ont adressées à TPSGC au titre des coûts de production pour les années financières du gouvernement de 1996-1997 à 1999-2000, nous avons remarqué que certaines factures comportaient des honoraires professionnels pour M^{me} Deslauriers. Toutefois, il convient de souligner que M^{me} Deslauriers n'était pas employée d'une des compagnies du Groupe Everest pendant cette période. Voici le temps facturé pour cette personne, d'après notre analyse des coûts de production :

Tableau 95 : Temps facturé pour M^{me} Deslauriers

<u>Contrat</u>	<u>Événement</u>	<u>Total des heures</u>
EN771 6 0169	325 ^e de la Ville de Terrebonne	187,0
EN771 8 0010	Événements multiples	354,5
EN771 8 0093	Challenge Automobile sur Glace du Canada	5,0
EP043 9 0040	LFC	146,0
EP043 9 0041	UNH	181,0
EP043 9 0042	Club des Marins	3,0
EP043 9 0043	Expos de Montréal	39,0
EP043 9 0044	Maximum Blues	15,0
EP043 9 0226	Championnat du Monde de Triathlon	5,5
Total		<u>996,0</u>

Contrat à Art Tellier

Le 1er avril 1999, TPSGC a émis le contrat EP043-9-0051 à Everest Estrie pour la somme de 461 827 \$ destinée à couvrir des coûts de production d'articles promotionnels. Everest Estrie a sous-traité le travail à Communications Art Tellier Inc. (« Art Tellier »)²⁸. D'après le bon de commande daté du 16 avril 1999, M. Guité de TPSGC avait approuvé la commande passée directement auprès de Art Tellier. Art Tellier a exécuté le travail et facturé 390 000 \$ à Everest Estrie. Cette dernière société a facturé 68 835 \$ (17,65 %) à TPSGC en commission d'agence relativement à l'exécution du contrat.

D'après la documentation fournie à la Commission, il semble qu'Everest Estrie ait touché sa commission d'agence de 68 835 \$ pour avoir préparé un simple bon de commande adressé à Art Tellier, avoir facturé TPSGC et réglé les articles promotionnels commandés à Art Tellier.

Responsabilités d'AR de Média/I.D.A. Vision pour les contrats des PSC

Média/I.D.A. Vision avait un employé ou deux chargés de gérer les dossiers des commandites pour lesquels l'agence était AR. Ces employés effectuaient la vérification administrative de la réception des fonds de TPSGC et émettaient les chèques aux agences et bénéficiaires des commandites.

D'après le contrat conclu entre le gouvernement du Canada et Média/I.D.A. Vision, en date du 31 mars 1998²⁹, il ressort que Média/I.D.A. Vision devait assumer certaines obligations relativement à la commandite :

- « 1. Contrôler les événements/activités de commandites selon les ententes conclues par les agences de création publicitaire ou par les firmes de communication;
2. Veiller à optimiser les ressources pour le compte de Sa Majesté;
3. Contrôler la qualité des services offerts dans le cas des services de commandites. »

²⁸ Art Tellier est une société appartenant à Benoit Renaud.

²⁹ Contrat conclu entre le gouvernement du Canada et Média/I.D.A. Vision daté du 31 mars 1998, pages 15 et 16.

D'après la documentation remise à la Commission, il semble que les employés de Média/I.D.A. Vision n'aient pas :

- contrôlé les événements de commandites selon les termes de l'entente;
- cherché à déterminer si les ressources du gouvernement avaient été optimisées;
- contrôlé la qualité des services offerts dans le cadre des services de commandites.

135

Apport financier des contrats de publicité et des PSC pour les compagnies du Groupe Everest

1351 Limitation de la portée financière

Les tableaux 97 à 100 donnent une idée de l'évolution des chiffres d'affaires et des résultats pour les compagnies du Groupe Everest entre 1995 et 2002. Cette information est fondée sur les documents remis à la Commission. Nous ne sommes pas en mesure de produire des chiffres d'affaires ni des états des résultats consolidés complets pour la période visée par cet examen à cause des limitations suivantes :

- le Groupe Everest n'a pas préparé d'état financier consolidé après l'exercice terminé au 31 décembre 1999. De plus, nous avons demandé, sans jamais les recevoir, les états financiers consolidés de Groupe Everest pour l'exercice terminé au 31 août 1999;
- nous avons demandé, sans jamais les recevoir, les dossiers comptables financiers internes (Adtraq) pour toutes les compagnies du Groupe Everest, pour la période visée par notre examen;
- nous avons demandé, sans jamais les obtenir, les états financiers pour Groupe Everest C.M. - P.C.R. Inc. pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2003;

166 Qui est responsable? Vérification juricomptable

- nous avons demandé, sans jamais les obtenir, les documents de travail des comptables des compagnies du Groupe Everest pour la période visée par notre examen.

135.2 Chiffre d'affaires

De 1995 à 2002, le Groupe Everest et ses sociétés apparentées avaient des clients appartenant au secteur public et au secteur privé. Le tableau 96 présente les chiffres d'affaires combinés du Groupe Everest de 1995 à 2002, pour les entreprises sur lesquelles nous disposons de données. Pour les années 1995 à 1998, Kroll a pu déterminer les chiffres d'affaires combinés à partir des états financiers consolidés de Groupe Everest. Pour les années 1999 à 2002, les chiffres d'affaires combinés ont été préparés par nos soins à partir des états financiers non consolidés de Groupe Everest et des états financiers des différentes sociétés actives, après élimination du chiffre d'affaires des parties sous contrôle commun³⁰.

Tableau 96 : Chiffres d'affaires combinés du Groupe Everest (en millier \$)

Exercice financier	Revenus combinés (sauf pour Média/I.D.A. Vision)	Revenus combinés (y compris Média/I.D.A. Vision)
1995	10 002	10 002
1996	17 372	17 372
1997	29 614	29 614
1998	30 346	104 259
1999	31 273	105 186
2000 ³¹	51 417	153 163
2001	28 466	145 585
2002	<u>13 233</u>	<u>114 841</u>
Total	<u>205 305 \$</u>	<u>622 723 \$</u>

³⁰ Pour la période de cinq mois terminée le 30 janvier 2000, les chiffres d'affaires des parties sous contrôle commun n'étaient pas disponibles et n'ont donc pas été éliminés du calcul susmentionné.

³¹ L'exercice financier de 2000 représente un chiffre d'affaires de 16 mois, soit les cinq mois se terminant le 31 janvier 1999 et les 12 mois se terminant le 31 décembre 2000

Le tableau 97 dresse un sommaire des revenus que le Groupe Everest a réalisé grâce au gouvernement du Canada. Sur la foi des données financières fournies à la Commission, nous n'avons pu déterminer le chiffre d'affaires que le Groupe Everest a réalisé grâce aux contrats du gouvernement du Canada. Nous avons établi les revenus de commandites à partir du registre des paiements de TPSGC pour les PSC (SFMC). Nous avons estimé les revenus de publicité en émettant l'hypothèse que 75 % des sommes prévues aux contrats avaient été effectivement dépensées³².

Tableau 97 : Chiffres d'affaires réalisés par Groupe Everest grâce au gouvernement du Canada (1995-2002)
(en milliers \$)

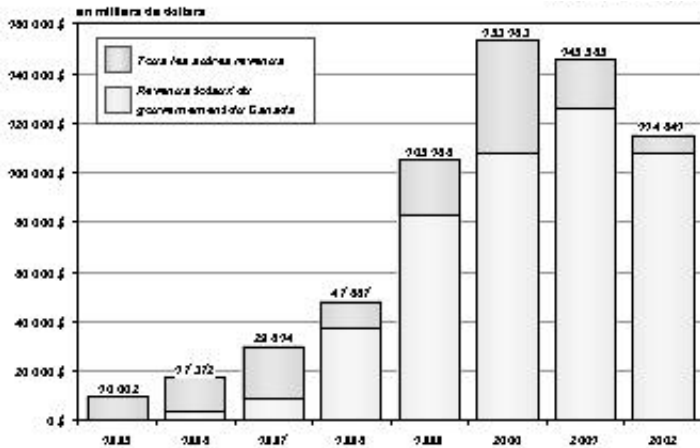
Exercice financier	PSC	Publicité	Média/I.D.A. Vision		Total - gouvernement du Canada
		Coûts de production	Division média ¹	Division commandite ¹	
1995	348,8	263,8	-	-	612,6
1996	1 278,2	2 455,0	-	-	3 733,2
1997	7 147,6	1 568,7	-	-	8 716,3
1998	12 197,4	1 622,8	5 018,5	18 023,5	36 862,2
1999	7 614,4	1 395,2	45 515,0	28 569,0	83 093,6
2000	4 946,9	1 425,8	72 391,5	29 620,9	108 385,1
2001	4 355,2	3 610,7	90 795,2	27 734,7	126 495,8
2002	3 724,3	3 217,7	82 483,2	18 839,4	108 264,6
Total	<u>41 612,8 \$</u>	<u>15 559,7 \$</u>	<u>296 203,4 \$</u>	<u>122 787,5 \$</u>	<u>476 163,4 \$</u>

D'après les dossiers comptables disponibles, les chiffres d'affaires combinés s'élèvent à 456 millions de dollars.

³² D'après le résultat de l'analyse présentée à la partie 7.3.2.

³³ Source : Média/I.D.A. Vision - données Adtraq. Selon l'exercice financier de Média/I.D.A. Vision, pièce P-346, page 145.

Tableau 97a - Sociétés du Groupe Everest - Revenus du gouvernement du Canada et revenue totaux



Pour Groupe Everest, le gouvernement du Canada a représenté jusqu'à 30 % du chiffre d'affaires total du groupe (quand on exclut celui de Média/I.D.A. Vision) et 77 % de ce chiffre d'affaires (si l'on tient compte de celui de Média/I.D.A. Vision).

Ventilation du chiffre d'affaires par client

La pièce P-346, pages 130 à 151, donne la ventilation du chiffres d'affaire par client des compagnies du Groupe Everest, entre 1995 et 2002.

Le tableau 98 ci-dessous précise la répartition des contrats des PSC et de publicité pour les différentes compagnies du Groupe Everest. Les chiffres d'affaires en question ont été réalisés grâce aux différents ministères fédéraux³⁴ et sont exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires total³⁵, d'après les informations disponibles :

³⁴ Exclut les ventes aux sociétés d'État.
³⁵ Données non disponibles pour les autres sociétés

Tableau 98 : Ventes du Groupe Everest au gouvernement du Canada

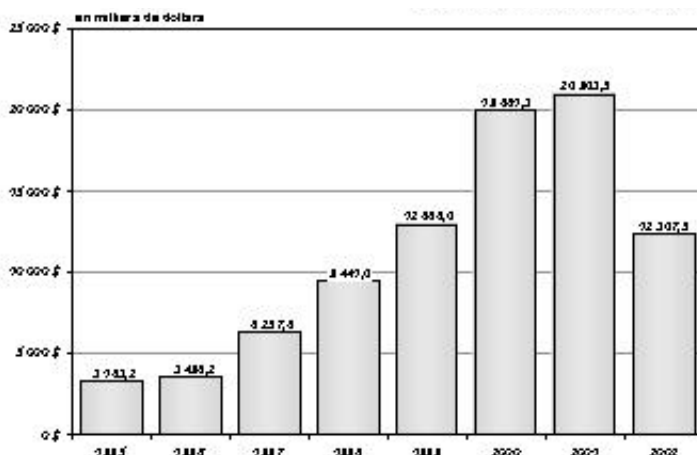
Sociétés du Groupe Everest	Ventes à TPSGC et à Communication Canada exprimées en pourcentage des ventes totales	Ventes à tous les ministères fédéraux exprimées en pourcentage des ventes totales ³⁵
Everest Commandite	44,2 %	47,2 %
Everest Publicité Promotions	30,0 %	39,0 %
Everest Relations Publiques (G.E.C.M.) Inc.	5,9 %	29,1 %
Média/1.D.A. Vision	34,0 %	100,0 %

13.5.3 Marges brutes

Le tableau 99 fait la synthèse des marges brutes des compagnies du Groupe Everest d'après leurs états financiers. Les coûts associés à des achats auprès de parties apparentées ont été inclus dans la marge brute réalisée par la compagnie acheteuse.

Comme nous n'avons pas eu accès aux états financiers consolidés pour toute la période visée par notre examen, nous avons simplement combiné les états financiers pour les résultats susmentionnés. Les états financiers consolidés auraient peut-être donné des résultats différents, mais il est fort probable que la tendance sur le plan des marges brutes serait demeurée la même.

Tableau 99 : Sociétés du Groupe Everest - marges brutes



³⁶ Comprend les ventes à TPSGC et à Communications Canada.

170 Qui est responsable? Vérification juricomptable

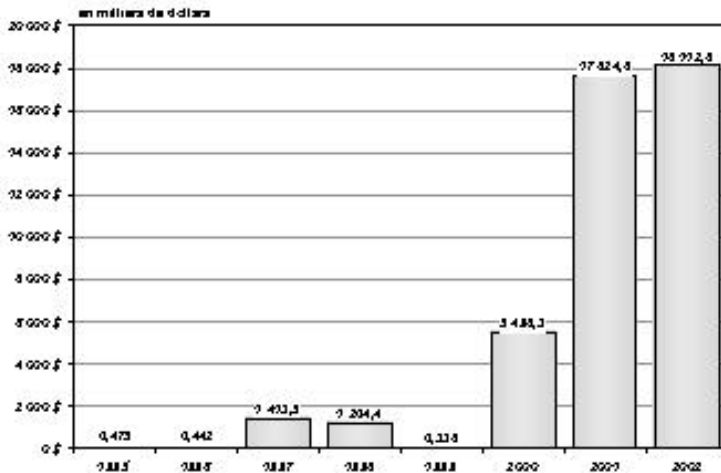
Nous avons estimé à environ 26 millions de dollars la marge brute que le Groupe Everest a dégagée sur les contrats du gouvernement du Canada. Cela représente 28 % des bénéfices bruts réalisés par cette entreprise entre 1994-1995 et 2001-2002.

1354 Résultats nets

Le tableau 100 dresse un état des résultats nets combinés pour les compagnies du Groupe Everest.

Comme nous n'avons pas eu accès aux états financiers consolidés pour toute la période visée par notre examen, pour parvenir aux résultats susmentionnés nous avons simplement combiné les états financiers. Il se peut que des états financiers consolidés aient donné des résultats différents.

Tableau 100 : Sociétés du Groupe Everest - Bénéfices nets



À cause de la grande diversité des clients des compagnies du Groupe Everest et de la structure d'exploitation complexe de ce groupe, il est difficile de faire la part entre les bénéfices dégagés par les compagnies du Groupe Everest grâce aux contrats du gouvernement et les bénéfices réalisés par ailleurs.

136

Utilisations notables des fonds par le Groupe Everest

136.1 Salaires et dividendes

Salaires - M. Boulay et M^{me} Deslauriers

D'après les déclarations de revenu fournies à la Commission, M. Boulay et M^{me} Deslauriers ont perçu des salaires de 4,4 millions de dollars et de 105 793 \$ respectivement entre 1995 et 2003. Nous ne disposons pas des déclarations de revenu de M^{me} Deslauriers pour les quatre années allant de 1996 à 1999.

Salaires - Autres actionnaires du Groupe Everest

Nous avons examiné les registres salariaux de Groupe Everest et des compagnies apparentées qui ont été remis à la Commission pour essayer de déterminer quels salaires avaient été versés aux autres actionnaires de Groupe Everest.

D'après notre examen des données disponibles, il ressort que Jean Bernard Belisle, Jean-Pierre Toupin et Claude Lacroix ont perçu des salaires et des primes totalisant 2,4 millions de dollars de 1995 à 2002.

Dividendes

Entre 1993 et 2003, Groupe Everest a versé en tout 31,2 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires :

Tableau 101 : Dividendes versés par Groupe Everest
(en milliers \$)

	Dividendes	Dividendes en capital	Total
1994	200	-	200
1995	300	-	300
1996	-	-	-
1997	503	-	503
1998	-	-	-
1999	-	-	-
2000	700	-	700
2001	2 950	-	2 950
2002	9 200	17 385	26 585
2003 ³⁷	n/d	n/d	n/d
Total	<u>13 853 \$</u>	<u>17 385 \$</u>	<u>31 238 \$</u>

³⁷ Les états financiers du Groupe Everest ne sont pas disponibles pour 2003.

172 Qui est responsable? Vérification juricomptable

Durant la même période, soit de 1994 à 2003, 140638 Canada Inc., société de portefeuille de M Boulay, a reçu des dividendes de 25,5 millions de dollars en tout, essentiellement de Groupe Everest³⁸.

136.2 Contributions politiques

Les compagnies du Groupe Everest, leurs employés et actionnaires ont effectué pour 194 832 \$ de contributions politiques entre 1996 et 2003. Voir, à ce sujet, la pièce P-340(B), page 74.

136.3 Transactions avec Oro Communications Inc.

Ventes à Oro

Oro Communications Inc. (« Oro ») a payé 60 000 \$ à Everest Estrie pour les factures suivantes :

Tableau 102 : Ventes à Oro

Date de la facture	Numéro de la facture	Montant
29 octobre 2001	14970	20 000
26 novembre 2001	15092	20 000
20 décembre 2001	15220	<u>20 000</u>
Total		<u>60 000 \$</u>

Nous n'avons pu retrouver que la facture no 14970 décrivant le travail comme étant une « étude de marché ». La description en dossier pour les trois factures est la même : étude de marché. Groupe Everest n'a remis aucune documentation d'appui à la Commission relativement à cette transaction.

Paiements à Oro

En septembre 2000, le Groupe Everest a payé 5 992 \$ à Oro. Cette facture, émise par Oro par Groupe Everest, stipulait qu'elle concernait quatre jours de consultation professionnelle.

³⁸ Source : états financiers de 140638 Canada Inc.

137

Limitation de la portée

Nous avons demandé les documents suivants pour notre examen, mais ne les avons pas obtenus :

1. États financiers consolidés de Groupe Everest C.M.-P.C.R. Inc. pour l'année se terminant au 31 août 1999. En outre, les états financiers consolidés n'ont pas été préparés pour les exercices financiers 2000 à 2003.
2. États financiers non consolidés de Gestion Opération Tibet Inc. (anciennement Groupe Everest C.M.-P.C.R. Inc.) pour l'année se terminant au 31 décembre 2003.
3. Dossiers complets des contrats portant sur l'ensemble des commandites pour les années financières du gouvernement de 1994-1995 à 2002-2003; on nous a remis les dossiers concernant ces contrats pour les années 1998-1999 à 2002-2003, mais ils ne semblent pas être complets. Selon Claude Boulay, ces dossiers ont été remis à Draft au moment de l'achat des compagnies du Groupe Everest.
4. Les états financiers de Caliméro Partenariat Inc. pour les exercices financiers 1997 à 1999 se terminant au 31 décembre.
5. Les déclarations d'impôts des corporations de Caliméro Partenariat Inc. pour les exercices financiers 1997 à 1999 terminés au 31 décembre.
6. Les déclarations de revenu de Mme Deslauriers pour les années civiles 1996 à 1999.
7. Les déclarations d'impôts des corporations de 140638 Canada Inc. pour 2001 à 2003.
8. Les registres comptables financiers internes (en format électronique) de Groupe Everest C.M.-P.C.R. Inc. et d'Everest Publicité (G.E.C.M.) Inc.

9. Toutes les copies des comptes de placement pour M. Boulay, Mme Deslauriers et les compagnies du Groupe Everest.
10. Toutes les copies des relevés bancaires pour M. Boulay et Mme Deslauriers. On ne nous a pas remis de relevés bancaires pour les périodes précédant janvier 1999 et nous n'avons pas non plus eu copie des chèques oblitérés pour toute la période visée par notre examen.
11. Registre des salaires complets pour Groupe Everest et ses compagnies apparentées pour les années 1994 à 2003. On nous a fourni divers registres, mais ceux-ci ne semblent pas être complets.
12. Copies des chèques oblitérés pour toutes les compagnies du Groupe Everest. On nous a donné accès à certains chèques, mais il semble que les documents n'étaient pas complets.
13. Accès aux documents de travail des comptables pour examiner les écritures en fin de période de même que les documents de travail consolidés des compagnies du Groupe Everest.